



**COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI (C.A.E.)**

**Calendrier du mouvement de nomination des maîtres du second degré  
Préparation de la rentrée 2010**

**Du 18 décembre 2009 au  
19 janvier 2010**

- Les maîtres contractuels en fonction de l'Académie de Bordeaux qui désirent quitter leur emploi ou qui souhaitent une mutation dans l'académie saisissent leur demande de mutation sur [www.ecaquaine.org](http://www.ecaquaine.org) (rubrique mouvement des maîtres – votre candidature), **au plus tard le 19 janvier 2010.**

**Doivent aussi effectuer cette démarche :**

- Les maîtres qui craignent une diminution d'horaire et ceux qui ont en projet d'accéder à la retraite, RETREP, CPA, CFA,

- Les maîtres qui désirent un complément horaire, même dans l'établissement où ils exercent.

- Les maîtres en contrat provisoire demandant un premier emploi en contrat définitif.

- Les maîtres en cessation de contrat désireux d'obtenir à nouveau un contrat d'enseignement.

***Dans le cas d'une demande de mutation dans une autre académie, les maîtres doivent constituer un dossier national (dossier de demande de mutation inter-académies) par académie souhaitée, et le remettre (ou les remettre) complet à leur chef d'établissement au plus tard le 15 janvier 2010.***

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS (Y COMPRIS JUSTIFICATIFS) SERONT PRIS EN COMPTE**

**Du 19 janvier au 5 février 2010**



Les Chefs d'établissement reçoivent de la CAE un fichier de synthèse des maîtres de leur établissement qui souhaitent participer au mouvement intra-académie et la fiche de demande de participation au mouvement intra-académie de chaque maître concerné.

Les Chefs d'établissement signent et remettent chaque fiche aux intéressés. Ils transmettent à la CAE la fiche de synthèse validée et les éventuels dossiers de demande de mutation inter-académie accompagnés des justificatifs demandés **au plus tard le 5 février 2010**

**Jeudi 11 février 2010**

**Examen par la C.A.E.** des dossiers de candidature des maîtres contractuels d'Aquitaine demandant une mutation dans une autre académie

**Jeudi 11 mars 2010**

**Examen par la C.A.E.** des dossiers de candidature des maîtres d'autres académies et des maîtres contractuels d'Aquitaine demandant une mutation intra-académie. Mise en ligne des classements sur site [ecaquaine.org](http://ecaquaine.org) à partir du 15 mars 2010. Courriers envoyés avant le 19 mars 2010.

**Au plus tard  
Le 7 mars à 12 h**

Les chefs d'établissement doivent avoir saisi :

- un état des emplois vacants et susceptibles d'être vacants,
- un état des heures vacantes **dès la première heure**

Et avoir envoyé :

**- à leur D.D.E.C.**

**ET**

**- à la C.A.E. :**

- la déclaration des emplois supprimés ou diminués **ET le procès-verbal du comité d'entreprise ou de la réunion des délégués du personnel.**

---

**Du 10 mars 2010  
au 26 mars 2010**

Réunion des sous-commissions diocésaines chargées d'examiner les emplois supprimés ou diminués, de proposer des solutions pour résoudre les pertes horaires ou de contrat, et d'ajuster les déclarations d'emplois et d'heures (dont agrégats).

---

**Du 20 mars 2010  
Au 25 mars 2010**

Les chefs d'établissement déclarent au Rectorat leurs emplois susceptibles d'être vacants par Intranet.

---

**Du 6 avril 2010  
au 20 avril 2010**

- **Les maîtres en contrat définitif y compris ceux qui sont en perte horaire et ceux qui demandent un complément de service, même dans l'établissement où ils exercent,**
- **Les maîtres en contrat provisoire demandant un premier emploi en contrat définitif,**
- **Les maîtres en cessation de contrat désireux d'obtenir à nouveau un contrat d'enseignement**

- Se connectent au site Internet de l'enseignement catholique d'Aquitaine : [www.ecaquitaine.org](http://www.ecaquitaine.org)
  - . consultent la liste des emplois,
  - . saisissent leurs vœux,
  - . transmettent à la C.A.E., s'ils ne l'ont pas déjà fait, les justificatifs demandés (y compris frais de dossier) **pour le 20 avril dernier délai, cachet de la poste faisant foi.**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

- Parallèlement à cette démarche, les maîtres doivent aussi se connecter au site Internet [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr) du Rectorat pour faire leurs vœux.
- ***Ils sollicitent par téléphone et par écrit un entretien avec les directeurs des établissements où ils font des vœux : lettre de motivation et CV comportant les coordonnées du maître.***

---

**Mardi 30 mars 2010**

**Réunion de la C.A.E. :**

. Etude des pertes d'emploi. Propositions aux chefs d'établissement et aux maîtres.

**Pour le mercredi 21 avril 2010**

Retour à la C.A.E **par écrit** de l'accord des chefs d'établissement et des maîtres en perte d'emploi.

---

**Lundi 3 mai 2010  
Mardi 4 mai 2010  
Mercredi 5 mai 2010**

**Réunion de la C.A.E. (salle du CARFEC, à Bordeaux)**

---

**A partir du 7 mai 2010**

Communication des propositions de la C.A.E. aux chefs d'établissement, qui doivent les télécharger sur le site Intranet Areca (accès réservé aux établissements d'Aquitaine).

Le chef d'établissement reçoit les candidats qui lui sont ainsi proposés par la C.A.E. et qui lui demandent rendez-vous (Accord national, article 4.1.9).

---

**Pour le 12 mai 2010, 17 h, dernier délai**

Retour à la C.A.E., par saisie, des avis des chefs d'établissement.

---

**Mercredi 19 mai 2010  
Jeudi 20 mai 2010**

**Réunion de la C.A.E. (salle du CARFEC, à Bordeaux)**

---

**Du 21 mai 2010, 12 h,  
Au 26 mai 2010**

Communication des propositions de la C.A.E. aux chefs d'établissement, à télécharger sur le site Intranet Areca.

Les chefs d'établissement valident leurs avis au Rectorat. **Double à la C.A.E.**

---

**Jeudi 27 mai 2010**

**Réunion de la C.A.E. (bilan avant C.C.M.A.)  
(salle du CARFEC, à Bordeaux)**

---

**Mardi 17 juin 2010**

Réunion de la CCMA.

---